

L'ÉCHO

des forêts

N° 58

Août 2010

SOMMAIRE

**Le journal du
Centre Régional
de la Propriété
Forestière de
Midi-Pyrénées.**

Imprimé à 14 200 ex.

Édito



SAVOIR S'ADAPTER

météorologiques. Les images nous assaillent de canicules en incendies, de tempête en inondations, de glissement de terrain en cyclones. Même s'il faut rester prudent pour en tisser le lien avec le réchauffement climatique, il est évident que le climat change en une accumulation d'excès.

Le forestier adapte progressivement sa gestion afin de tenter de limiter ces risques par ses choix de sylviculture, d'âge d'exploitabilité, d'essences ou de provenance... Mais le tribut payé par les propriétaires est souvent lourd, trop lourd. D'autant que les dégâts de tempêtes, de canicule ne se limitent souvent pas aux seuls chablis ou arbres dépérissants, mais que se rajoutent de fréquents problèmes sanitaires d'insectes ou de champignons pathogènes. Et de plus en plus le forestier privé se retrouve seul pour assumer ces risques. Même si les initiatives individuelles sont fréquentes, voir innovatrices en termes de projet ou de sylviculture, l'avenir ne passera que par des actions collectives ou partenariales. D'un point de vue technique, les études associent généralement tous les organismes de recherche et de développement et les collaborations transfrontalières deviennent habituelles : savoir tirer les enseignements des expériences et des savoirs de chacun, échanger pour construire. D'un point de vue du développement, la promotion de la gestion durable, la réflexion commune de desserte forestière, l'intensification de la mobilisation restent au cœur des Plans de Développement de Massif et des schémas de desserte.

Mais c'est surtout dans le domaine économique que se retrouvent les avancées majeures. L'inauguration de l'usine de Xilofrance à Damazan marque à ce titre l'avènement d'un projet industriel majeur pour l'économie du peuplier du Grand Sud-ouest. Il s'agit de l'unité la plus importante par sa dimension européenne et la plus emblématique par l'implication motrice de nos coopératives. Et ce dynamisme transparaît sur l'ensemble de Midi-Pyrénées en projets industriels ou énergétiques, du Tarn à l'Aveyron, de l'Ariège aux Hautes-Pyrénées. La reprise des papeteries de St-Gaudens et de Tarascon achève de planter le décor futur de l'économie de notre filière.

Toutefois, la gestion et l'entretien de nos forêts, le dynamisme et la réactivité de nos entreprises sont étroitement imbriquées à la motivation des forestiers publics et privés. Il serait dommage que l'arbre des discours cache une forêt de désengagements. Pour gérer, mobiliser, transformer, construire ; l'implication des entreprises, des organismes et surtout des hommes est primordiale. Seule une gestion durable permet de produire, de mobiliser et de se prémunir un tant soit peu des aléas climatiques et sanitaires. Seule la présence de propriétaires motivés, de techniciens engagés, de structures professionnelles et interprofessionnelles fortes et constructives préservera cette dynamique, poursuivant les efforts d'adaptation. La forêt et le bois sont certes assurés d'un avenir prometteur, mais à quelle échéance ? Souhaitons simplement que lorsque les éclaircies apparaîtront dans les mondes économiques et politiques, le tissu professionnel, la motivation des forestiers et les volontés de partenariat soient toujours présents et réactifs.

PHILIPPE THÉVENET
DIRECTEUR-ADJOINT DU CRPF MIDI-PYRÉNÉES



TECHNIQUE
KLAUS : nettoyage
des parcelles
sinistrées p.2-3

TÉMOIGNAGE
Le CETEF
Garonnais p.4-5

ENVIRONNEMENT
Une trame en
bleu et vert p.6-7

Conseils sanitaires
de saison p.7

ÉCHO LOCAL p.8

Dossier



**Comment
retrouver
ma parcelle ?**



KLAUS : NETTOYAGE DES PARCELLES SINISTRÉES

Après le choc moral et financier subi par les propriétaires à la suite de la tempête Klaus, les subventions de l'Etat permettent à ceux qui désirent reconstituer un peuplement forestier de nettoyer leur parcelle. Devant le flou « technique » imposé aujourd'hui par la diversité d'engins utilisables pour ce genre de travaux, quelques éclaircissements s'imposent.

Les conditions liées à la demande de subvention

Bénéficier de subventions pour ces travaux impose déjà des contraintes en termes d'utilisation d'engins. Pour la région Midi-Pyrénées, trois grands types d'opérations sont subventionnées :

- le «**nettoyage simple**» : mise en andains sans élimination des rémanents sur parcelle exploitée,

- le «**nettoyage lourd**» : «**élimination**» des rémanents d'exploitation sur parcelle exploitée,

- le «**nettoyage super-lourd**» : sur parcelle non-exploitée (bois non-marchand) fortement sinistrée avec broyage du peuplement en place.

Selon le barème inscrit dans la demande de subvention, le ou les types d'engins seront très variables (nombre, puissance...).

Les conditions liées au peuplement forestier

Deux grands types de contraintes sont à considérer au niveau du nettoyage : l'essence et la nature du terrain. Selon l'essence, les souches et les rémanents d'exploitation sont plus ou

moins faciles à gérer ou à éliminer : une souche de pin étant plus aisée à casser qu'une souche de chêne ! Selon les caractéristiques du terrain (texture des sols, pentes, humidité...), le type d'engin utilisé changera fortement. Ainsi sur sols peu portants à dominante argileuse (cas de certaines peupleraies), l'intervention d'engins légers ou à chenilles sera préférée.

Les différents types d'engins

Chaque chantier peut être très différent d'un autre, mais les entrepreneurs disposent aujourd'hui d'un parc matériel suffisamment diversifié pour répondre à toutes les situations. Les engins de nettoyage se

répartissent en deux grandes familles.

Les engins de rangement des rémanents (sans «**élimination**») :

- **la pelle mécanique avec godet** : elle a pour avantage de permettre de séparer la terre des rémanents d'exploitation. Elle permet la préservation du sol et évite ainsi le phénomène de «**vague**» sur la parcelle avant la plantation,

- **le râteau «Fleco»** : il peut-être monté sur une pelle mécanique, un chargeur ou un bulldozer et ainsi être utilisé dans la plupart des situations. Il présente l'avantage de laisser un terrain particulièrement propre. Le râteau scarificateur qui déplace moins de terre et le râteau à dents

escamotables, utilisé sur les terrains avec souches, peuvent être considérés comme des variantes,

- **la dent «Becker»** : elle est considérée comme un outil particulièrement polyvalent puisqu'elle permet à la fois d'araser ou d'extraire les souches et de casser ou ranger les rémanents d'exploitation.

Les engins d'«**élimination**» des rémanents :

- **le croque-souche** : il est utilisé pour arracher la souche et la fragmenter avant le passage d'un deuxième engin. Cet engin réalise un travail grossier, mais possède l'avantage de permettre une séparation entre la souche et la terre,

- **le broyeur forestier** : sans aucun doute l'engin le plus répandu dans le parc matériel des entrepreneurs. Il sert souvent à terminer le travail du croque-souche. Il existe dans diverses tailles et puissances, à choisir en fonction du type de travail à réaliser,

- **le rouleau landais** : réservé aux parcelles plates et à fortes portances (textures à dominantes sableuses). Il permet de broyer les rémanents d'exploitation à un faible





coût. Là encore, il convient de préférer une association avec le croque-souche pour le dessouchage.

Les différents itinéraires techniques

Le nettoyage partiel (mise en andains ou en cordons)
Ce premier itinéraire tech-

nique consiste en un simple rangement des rémanents d'exploitation. L'utilisation d'un seul engin est en théorie suffisante. Pelle et râtelier «Fleco» restent les plus utilisés pour ce type de travail. Il est important de veiller à ce que l'engin ne «décape» pas le terrain. Ceci provoquerait la dégradation du sol en surface, préju-

dicialement notamment à la bonne reprise des jeunes plants. Même si le nettoyage partiel reste plus économique qu'un nettoyage en plein (utilisation d'un seul engin), il ne s'adapte pas à tous les modes de sylviculture, particulièrement à ceux nécessitant beaucoup d'entretiens tels que la populiculture.

Le nettoyage en plein

Plusieurs techniques sont utilisées : le broyage, le brûlage et l'enfouissement. Souvent employées dans des modes de sylviculture où des entretiens réguliers sont pratiqués, elles restent soumises à certaines contraintes. Elles nécessitent souvent l'intervention de deux engins :

- **un engin de «dégrossissement»** : dent Becker, croque-souche, pelle... Il permet de démembrer ou rogner les souches, avant mise en cordon et broyage,
- **un engin de finition** : rouleau landais, broyeur... Il traite l'ensemble des rémanents.

Dans le cas de l'enfouissement et du brûlage

(attention aux arrêtés DFCI), un seul engin est nécessaire (souvent une pelle).

Ces techniques sont souvent associées à des terrains plats. Mais, le recours à deux engins peut faire augmenter les coûts des travaux de façon significative.

Chaque engin et chaque itinéraire retenu pour les nettoyages des parcelles sinistrées doit respecter plusieurs conditions :

- le barème de subvention choisi,
- les conditions stationnelles et topographiques des parcelles,
- les itinéraires sylvicoles envisagés (nécessité d'entretiens des plantations).

Bien entendu, le choix définitif dépendra également des objectifs retenus et des possibilités financières du propriétaire. Afin de vous conseiller au mieux dans le choix des techniques de nettoyage de vos parcelles, les techniciens « tempête » du CRPF Midi-Pyrénées sont à vos côtés.

OLIVIER TACUSSEL
GAËTAN CHETAILLE
CRPF MIDI-PYRÉNÉES



Pour nous contacter
Gers : Gaëtan CHETAILLE
Tél : 05.62.61.79.10 ou 06.89.38.28.73

Tarn-et-Garonne : Olivier TACUSSEL
Tél : 05.63.63.55.76 ou 06.74.56.31.10



LE CETEF GARONNAIS

Daniel Egré, vous êtes Président du Centre d'Études Techniques, Économiques et Forestières Garonnais. Avant de nous expliquer le rôle et les activités du CETEF Garonnais, pouvez-vous nous décrire votre formation et les activités que vous avez exercées durant votre carrière ?



dans la sylviculture et l'exploitation forestière. C'est-à-dire que j'ai fait planter beaucoup d'arbres et que j'en ai fait couper au moins autant ! J'ai d'abord semé la bonne parole en Lozère, Ardèche ainsi qu'en Aveyron, en réalisant des groupements forestiers d'agriculteurs qui acceptaient de boiser une partie de leurs terres. Ensuite, j'ai travaillé à Bordeaux chez les Sylviculteurs du Sud-Ouest, où je me suis familiarisé avec la culture du Pin Maritime. Enfin, j'ai exercé pendant plus de 20 ans en exploitation forestière, principalement de bois de cellulose pour les papeteries, mais aussi de quelques grumes...

groupes de professionnels et propriétaires forestiers sylviculteurs se rencontrent et échangent leurs expériences in situ, sur le terrain, avec l'appui des techniciens et ingénieurs compétents. Ces échanges sont axés sur la technique, mais sans oublier pour autant les aspects économiques, car il ne s'agit pas toujours de faire de la sylviculture avec de l'argent, mais tenter de faire aussi un peu d'argent avec la sylviculture...

Le CETEF Garonnais a-t-il une longue histoire ?

J'ignore la date précise de sa création par Pierre de Pibrac, il doit y avoir environ 40 ans. Pierre de Pibrac était Ingénieur Agronome, donc un de mes illustres anciens. Il a été également à l'origine de la création de la coopérative forestière COFOGAR et du Syndicat des Sylviculteurs SIFP. Lui ont succédé Antoine Pélissier du Rausas, puis Jacques de Boissezon et enfin votre serviteur, depuis une dizaine d'années déjà.

Et aujourd'hui vous êtes Président d'un CETEF, pouvez-vous nous expliquer ce que c'est et quelles sont ses missions ?

Les CETEF ont été créés dans les années soixante à l'image des CETA (Centre d'Études Techniques Agricoles) pour que des

Je suis Ingénieur Agronome (INA Paris), promo 1957 (c'était hier !) et ai toujours été intéressé par les arbres et la forêt. Je n'ai, par contre, pas fait l'école d'application de NANCY (qui ne s'appelait pas encore ENGREF) car pas du tout tenté par une carrière de fonctionnaire. Disons que ce n'était pas dans la tradition familiale. À part deux années passées dans un cabinet de consultants, j'ai fait toute ma carrière

Pierre Foissac

Expert Forestier

Estimation de bois et forêts
Organisation de ventes de bois par appels d'offres, pour obtenir les meilleurs prix du marché, dans une transparence totale
Plans Simples de Gestion, Études de projets de boisement et de travaux d'amélioration forestière - Maîtrise d'Œuvre Agrément pour l'obtention d'aides publiques

Conseil en gestion forestière gratuit

4, rue du Panadès
12330 CLAIRVAUX
Tél. 05 65 72 77 76

Pierre.Foissac@wanadoo.fr





Abonnement à l'Écho des Forêts

Si vous recevez l'Écho des Forêts en plusieurs exemplaires ou si vous souhaitez vous désabonner, merci de nous avertir en joignant les étiquettes adresses correspondantes.



Exploitation forestière
Négoce de bois

Gestion forestière
Sylviculture

Vente de bois par appel d'offres

De la forêt à l'industrie,
notre culture



10, rue Cambos - 81100 CASTRES
Tél. 05 63 62 65 55

Fax 05 63 35 28 01
www.sudabies.fr



Une équipe de professionnels
de la forêt à votre service



Le mérite de mes prédécesseurs, entre autres, est d'avoir pu recruter et rémunérer dans le cadre du CETEF un ingénieur des plus compétents, Pierre Gonin, qui a laissé des traces nombreuses et tangibles de son passage sous forme de nombreuses publications dont certaines font encore autorité, je pense aux catalogues de stations par exemple.

Effectivement, ces ouvrages sont aujourd'hui très utilisés. Ce sont d'excellents outils de travail aussi bien pour les propriétaires de forêts que pour le personnel de la forêt privée. Quels sont à présent les objectifs de votre CETEF ?

Nous avons toujours voulu rester fidèles à l'esprit de création des CETEF dont je vous parlais précédemment. Il se trouve que, depuis sa création, le CETEF Garonnais a d'abord été un CETEF de populiculteurs. Il tient à conserver cette orientation tout en élargissant son

domaine de compétence à tous les sujets qui peuvent intéresser ses adhérents. Ces sujets sont d'ailleurs assez nombreux, puisque les forêts des adhérents sont très variées (boisements, reboisements résineux, feuillus, forêts "naturelles" d'essences locales...). Ainsi, chaque année, le CETEF propose 3 ou 4 sorties sur le terrain, sur des thèmes variés. Le peuplier n'est jamais oublié. Ces sorties sont organisées avec le concours très actif des techniciens et ingénieurs de la Forêt Privée, CRPF en tête, mais aussi IDF, INRA, éventuellement CEMAGREF et sans oublier le DSF (Département de la Santé des Forêts) dont les conseils et avertissements sont essentiels. Chaque année, le CETEF met également en place un certain nombre d'essais, qui sont ensuite suivis dans le cadre d'un réseau national. Les sorties sont l'occasion de les visiter et d'ouvrir les discussions entre adhérents et avec les techniciens présents. Actuellement, le CETEF Garonnais suit plus de 40 essais.

Avez-vous beaucoup d'adhérents et qui peut adhérer au CETEF Garonnais ?

Le CETEF Garonnais rassemble actuellement une bonne cinquantaine d'adhérents, dont la plupart ont leur forêt située dans les départements de Haute-Garonne et de Tarn-et-Garonne, certains dans les départements limitrophes (81, 09, ...).

Peut adhérer au CETEF tout sylviculteur motivé ou désireux de perfectionner ses connaissances. Il sera certain de rencontrer d'autres sylviculteurs qui partagent ses préoccupations et des techniciens compétents qui lui apporteront beaucoup.

PROPOS RECUEILLIS PAR
JOHANN HÜBELÉ
CRPF MIDI PYRÉNÉES

POUR ADHÉRER :

CETEF Garonnais
Maison de la Forêt,
7, chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél : 05 61 75 42 00

UNE TRAME EN BLEU ET VERT

Le Grenelle de l'environnement prévoit plusieurs actions qui concernent la forêt et la filière-bois. Le mot d'ordre est « produire plus et préserver mieux ». Nouvelle venue dans la palette des outils d'aménagement du territoire, la « trame verte et bleue » va participer à l'objectif du mieux préserver la biodiversité. Propriétaires forestiers, en quoi serez-vous concernés ?



« Eaux et forêts », une colonne vertébrale connue

Ce projet créera un nouveau réseau destiné à faciliter ou permettre la mobilité, l'adaptation ou la survie des espèces en perspective des changements, notamment climatiques. Il permettra de freiner la fragmentation due à l'urbanisation, des milieux importants pour la diversité du vivant. La nouveauté est le passage d'un zonage statique de la biodiversité à une préservation dynamique, dans l'espace et le temps. En plus de zones déjà cartographiées, importantes à prendre en compte pour préserver des espèces ou milieux d'intérêt, seront identifiées des continuités territoriales à maintenir voire à améliorer. Elles favorise-

ront les déplacements et les échanges entre espèces et habitats naturels.

La trame verte fait référence à des espaces qualifiés de « naturels ». En pratique, ils seront principalement issus d'espaces forestiers ou agricoles.

La trame bleue s'appuiera sur une partie des cours d'eau, du réseau hydrographique et des zones humides. Sur le terrain, les deux trames se croiseront, se combineront ou évolueront de pair à l'instar, par exemple, d'un cours d'eau et de ses boisements alluviaux. Bois, forêts, milieux associés sont reconnus comme des hauts lieux de la préservation d'une multitude de formes de vie :

- variétés d'écosystèmes, abondance d'espèces, diversité génétique,

- complexité des interrelations et processus dans ce foisonnement du vivant...

« Naturellement », avec de la biodiversité à tous les étages, depuis la terre et l'humus du sol jusqu'à la canopée, voire au-dessus, vos bois sont appelés - une nouvelle fois direz-vous - à contribuer de manière importante au dispositif !

La trame verte et bleue apparaîtra dans les documents d'urbanisme. Les propriétaires forestiers doivent être informés et participer à sa mise en place. Leur présence est indispensable aux côtés des acteurs territoriaux, de l'environnement et des décideurs locaux.

Des objectifs variés

Suivant la loi adoptée par le Sénat le 8 octobre 2009, ces deux trames, complémen-

taires, « ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural ».

Beaucoup d'intérêts

L'intérêt de préserver la biodiversité est aujourd'hui mieux compris. Certes, ce peut être pour des raisons éthiques, morales, voire spirituelles. Mais, sur un plan plus pratique, la diversité du vivant rend à l'homme et aux sociétés une quantité de biens et services. C'est vrai depuis la nuit des temps. Pour se nourrir, se soigner, respirer, s'habiller, se loger, se protéger, communiquer, se cultiver... Tout le monde s'accorde aujourd'hui à vouloir se donner les

6 objectifs complémentaires :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique.
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité, par des corridors écologiques.
- Atteindre ou conserver le bon état écologique ou le bon potentiel des eaux de surface et des écosystèmes aquatiques.
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages.
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvage.
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

moyens pour que cela demeure, pour nos enfants et les générations futures...

La production de bois, par exemple, est dépendante de la santé et de la vitalité de l'écosystème forestier. Ce dernier fonctionne d'autant mieux que toutes ses composantes, visibles ou invisibles, (sol, eau, flore, faune, bactéries, mycorhizes... avec toutes leurs inter-

actions) sont bien présentes et en bon état de remplir leurs fonctions. En prime, un écosystème forestier fournit à la collectivité une quantité d'autres biens et services : protection des sols, des eaux, des populations, régulation du climat, cadre de vie et de loisirs, produits autres que le bois...

Restent cependant des questions que vous,

propriétaires forestiers, ne manquez pas de rappeler... En cas de coûts ou de surcoûts, par qui doivent-ils être supportés ? Quant aux multiples services procurés à la collectivité par la biodiversité forestière, la voie réglementaire sera-t-elle privilégiée ? Quels place et moyens seront accordés au volontariat, à la contractualisation, à l'incitation ?

Pour obtenir des réponses précises et contribuer à la réussite de ce projet, il est important que les organismes de la forêt privée, en lien avec ceux de la forêt publique, s'impliquent dans sa mise en œuvre.

PHILIPPE BERTRAND
CRPF MIDI-PYRÉNÉES

CONSEILS SANITAIRES DE SAISON

PAR MICHEL HUMENRY

Capricorne du chêne



De nombreux propriétaires nous appellent au sujet d'un insecte qui serait responsable de la mort de leurs vieux chênes. Le Capricorne du chêne (*Cerambyx cerdo*) est une espèce de coléoptères de la famille des Cerambycidae. Cette espèce est protégée par la loi, elle se développe surtout dans les vieux chênes. C'est une espèce inféodée au chêne qui lui sert d'habitat et qui va surtout attaquer des

arbres très vieux ou dépérissants, affaiblis par des années de sècheresses estivales ou des périodes de gels importants comme en 1985 et 1986.

Malgré les nombreuses galeries, présentes dans certains chênes et préjudiciables à la qualité des bois, l'arbre résiste fort bien et fort longtemps. Mais son esthétique laisse à désirer lorsqu'à terme, des pans d'écorce finissent par se décoller, puis tomber. A ce stade, on mesure toute l'ampleur des dégâts, face au réseau et aux énormes galeries qui se découvrent

d'un coup. C'est souvent impressionnant, mais il n'y a pas grand chose à faire de véritablement efficace. Et cet insecte xylophage participe utilement à la décomposition du bois mort, augmentant ainsi la biodiversité des forêts. Il est inutile d'essayer de les détruire en utilisant des produits chimiques, car dès que l'ouverture des galeries est observée, les insectes ont déjà quitté l'arbre. C'est un dilemme, en quelque sorte juridique, dans la mesure où de vieux arbres sont attaqués par le Grand Capricorne, lui-même protégé. Si l'on souhaite à tout prix préserver

l'arbre, il faut savoir qu'une fois attaqué, il est pratiquement condamné. Car rien ne saurait venir à bout des larves du Grand Capricorne, tant elles sont profondément enfoncées. Il faudra certes quelques décennies, mais à l'échelle d'un arbre multi-centenaire, c'est finalement bien peu.



Processionnaire du pin

C'est à partir de fin août-début septembre qu'apparaissent les premiers symptômes d'attaques des chenilles. Les pins en exposition Sud sont les plus touchés ainsi que les arbres isolés et les lisières. D'abord, les aiguilles en bout de rameaux se dessèchent subitement, par bouquets,

prenant un aspect «jaune paille». Les aiguilles frisent légèrement, c'est le signal, qu'à peine écloses, les jeunes chenilles commencent à les consommer partiellement. Ensuite, elles tissent un pré-nid non loin du manchon de ponte. A partir du mois d'octobre, elles l'abandonnent

pour tisser le nid d'hiver définitif. Dès lors, les consommations d'aiguilles sont les plus importantes. Les pins en bonne santé peuvent résister aux attaques, même en cas de défoliation totale, avec toutefois un ralentissement de la croissance.

La lutte s'avère nécessaire dans 2 cas :

- en zone urbaine ou fréquentée du fait du caractère urticant de la chenille,

- en zone forestière sur les jeunes plantations très atteintes.

Renseignements : FDGDON 31

Maison de la Forêt - 7, Chemin de la Lacade 31320 Auzeville-Tolosane - Tél. 05.61.75.42.57. Mail : michel.humenry@crpf.fr



SALON DE L'HABITAT

25 septembre - 3 octobre
Parc des Expositions à Toulouse
Le bois, un matériau d'avenir.
Découvrez ses richesses sur un pôle de 500 m² avec les conseils gratuits des professionnels de la filière bois Midi-Pyrénées.

FOGEFOR TARN

De nombreux stages sont organisés par l'association « FOGFOR MIDI-PYRENEES » et animés par le CRPF. Magali Maviel, Serge Campo, Pascal Mathieu en sont les principaux animateurs. Ces formations ont le soutien financier de l'Union Européenne par l'intermédiaire du FEADER (Fonds Européen pour le développement rural). Nombreux sont les sylviculteurs du Tarn qui en ont bénéficié. En effet, depuis 2003, environ 200 propriétaires forestiers ont participé à ces formations, très diversifiées, conviviales et accessibles à tous. Une grande palette de stages nous est offerte : stages de longue, moyenne et courte durée, formation générale, de perfectionnement ou professionnalisée. Tout propriétaire peut trouver « chaussure à son pied ». Cette année encore, en 2010, 3 stages sont programmés :

- 1 cycle de base de 10 jours (de juin 2010 à avril 2011) à raison d'1 journée par mois,
- 2 cycles de professionnalisation dont l'un « Tronçonnage et Abattage » de 3 jours, prévu à l'automne et l'autre « Rédiger son PSG » à cheval sur les départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne en cours de réalisation.

Une réunion de tous les « Fogéforistes » du Tarn est envisagée pour 2011 ! Ces rencontres, en plus du contenu, permettent de nombreux échanges très fructueux. Pour 2011, de nouvelles thématiques sont envisagées : la fiscalité forestière et la sylviculture des résineux. Toutes ces formations sont des outils efficaces, précieux et incontournables pour nous permettre de nous inscrire dans la forêt de demain avec compétence. Les propriétaires, gestionnaires, sont les artisans de la gestion durable du territoire.

Pour vous inscrire ou faire part de vos souhaits :

CRPF - La Milliassolle BP 89 - 81003 ALBI cedex. Tél : 05 63 48 83 72

FOGEFOR « EXPLOITATION » TARN & GARONNE

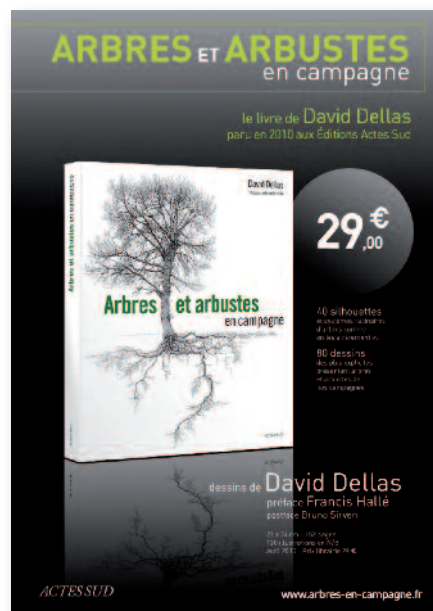


FOGEFOR Midi-Pyrénées en lien avec le CRPF organisent dans le département de Tarn-et-Garonne une formation « tronçonnage et abattage » sur 3 jours les vendredis 15, 22 et 29 octobre. Un professionnel spécialiste en la matière vous fera un rappel sur les principes de sécurité, les gestes et postures, les équipements de travail et vous donnera les bases sur l'abattage d'un arbre et l'organisation d'un chantier. Des démonstrations et travaux pratiques, à la fois en atelier pour l'entretien et l'affutage de la tronçonneuse et dans les bois pour l'abattage, sont au programme ! Nous ferons également quelques exercices de cubages et d'évaluation de la qualité des bois.

Si vous êtes intéressés par cette formation, les places étant limitées à 16 personnes, prenez rapidement contact avec Johann Hübelé 05.63.63.55.76 ou 06.76.98.52.13 afin de vous préinscrire et recevoir ainsi le formulaire d'inscription.

XILOFRANCE

L'usine XILOFRANCE a été inaugurée à Damazan (47) le vendredi 25 juin 2010. Plus de 700 personnes ont participé à cette manifestation, dont de très nombreuses personnalités. Cette unité fabrique des contreplaqués de peupliers et de pins, jusqu'aux grandes dimensions (3,10 m). Elle permet ainsi de valoriser les bois régionaux en substitution aux bois exotiques. Les chaînes de déroulage et de séchage sont aujourd'hui opérationnelles. Cette unité doit permettre, à terme, de dérouler 100.000 m³ par an, principalement de peuplier.



Centre Régional de la Propriété Forestière de Midi-Pyrénées

7, chemin de la Lacade 31320 AUZEVILLE-TOLOSANE

Tél. 05 61 75 42 00

Fax 05 61 75 42 50

E.mail : midipyrenees@crpf.fr

Site : www.crpf-midi-pyrenees.com

Directeur de la Publication :

Yannick BOURNAUD

Rédacteur en chef :

Philippe THÉVENET

Comité de Rédaction :

Philippe BERTRAND,

Yann CLÉMENT,

Jean-Michel FAUCHER,

Johann HÜBELÉ,

Philippe GUILLEMOT,

Philippe THÉVENET

Photos : CRPF Midi-Pyrénées

Maquette : AGP Ramonville

N° ISSN-1143-1636

Réalisé avec le concours du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche



L'ÉCHO est imprimé sur papier certifié PEFC